

AGENTS RECENSEURS - AGENTES RECENSEUSES

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

MISSION GÉNÉRALE

Dans le cadre du recensement de la population, vous exercez votre mission sous la responsabilité d'un contrôleur et de la coordonnatrice communale et son adjoint.

L'agent recenseur/agente recenseuse exerce un rôle clé : la qualité de l'enquête annuelle de recensement de la population, l'exhaustivité de la collecte et le bon remplissage des questionnaires dépendent de son implication et de la qualité de son travail.

En charge d'un portefeuille d'adresses comprenant de 200 à 240 logements, l'agent-e se rend aux adresses et logements identifiés par l'Insee pour y rencontrer les habitant-es.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS

- Suivre la formation OBLIGATOIRE dispensée par l'Insee, sur 2 demi-journées, entre le 08 et le 10 janvier puis entre le 15 et le 17 janvier 2024.
- Effectuer une tournée de reconnaissance entre les 2 sessions de formation, et avant le démarrage des opérations de collecte, afin de faire le repérage des adresses et remonter les difficultés éventuelles du terrain.
- Opérer sur le terrain la distribution et la collecte des documents du jeudi 18 janvier au samedi 24 février 2024, et rendre compte sur RDV à son contrôleur chaque semaine.
- Expliquer aux habitant-es les objectifs et l'utilité du recensement de la population.
- Remettre aux habitant-es les notices internet et identifiants, ou questionnaires papier, le cas échéant leur fixer un rendez-vous pour récupérer les documents remplis et les vérifier en leur présence.
- Assurer un suivi des réponses, et relancer le cas échéant les habitant-es.
- Participer au travail de collationnement des résultats.

PROFIL CANDIDAT

- Qualités relationnelles et d'adaptation
- Ténacité et capacité à convaincre et/ou rassurer, courtoisie et diplomatie
- Organisation, méthode, rigueur et discrétion
- Respect absolu du secret statistique et de la stricte confidentialité des données
- Respect des délais impartis, ponctualité, assiduité
- Disponibilité sur toute la période de l'opération, du 8 janvier au 24 février 2024, sur des tranches variées de la journée, notamment le soir entre 18h et 20h, ainsi que le samedi dans la journée, afin de pouvoir joindre l'ensemble de la population

CONDITIONS DE TRAVAIL - RÉMUNÉRATION

Embauche en tant que vacataire du 8 janvier au 26 février 2024.

Rémunération à la mission sur la base de :

- 1 forfait de 50 € bruts pour les formations et tournée de reconnaissance
- 1 part fixe de 300 € bruts sous réserve d'aller jusqu'au bout de la mission et de traiter tous les logements reçus au départ.
- 1 part variable selon le nombre de documents collectés, papier ou internet (feuille de logement : 1,80 € bruts – bulletin individuel : 0,60 € bruts)
- 1 part variable de « qualité » destinée à compenser les difficultés éventuelles du terrain et récompenser l'efficacité de l'agent.
- Divers : Mise à disposition d'un vélo pour les secteurs distendus, et/ou carte de transport badgé pour les mois de janvier et février 2024.